

Plan d'action d'Intersan en matière de prévention du bruit

4 décembre 2003

1 – Mesures d'atténuation réalisées :

- Construction du chemin Val-des-Lacs;
- Mise en place d'une ligne 1 888 244-5434 pour recueillir les plaintes;
- Écran acoustique en bordure de la 1^{ère} Rue;
- Procédures d'opération permettant de réduire le bruit à la source dont la limitation du nombre d'équipements en soirée et méthodes de circulation limitant l'utilisation des alarmes de recul;
- Limitation de l'utilisation des freins moteurs et vérification de l'application lors d'inspections;
- Programme de sensibilisation des camionneurs.

2- Mesures d'atténuation prévues dans le cadre du projet

- Conception du projet permettant de réaliser l'exploitation du bioréacteur de la 1^{ère} rue vers le sud - est et derrière une butte de protection acoustique;
- Écran périphérique en bordure de la 1^{ère} Rue;
- Programme de suivi environnemental et social et de confirmation des mesures lors de la mise en œuvre du projet :
 - Mesures de bruit in situ selon le programme déjà déposé;
 - Mesures chez les voisins, sur demande, identification des nuisances et élaboration des mesures d'atténuation (isolation acoustique ou compensation) ;

3- Mesures additionnelles

- Étude de faisabilité pour l'installation d'un dispositif visant à réduire l'utilisation des freins moteur sur la 158 au niveau du croisement du chemin Val-des-Lacs et sur le chemin Val-des-Lacs. Cette mesure sera mise en œuvre en collaboration avec les autorités concernées;
- Achat de sonomètres et formation du personnel en vue de fournir à la municipalité les mesures d'ambiance pour constituer une base de données;
- Vérification de chaque situation problématique et proposition des mesures d'atténuation acoustique.
- Système et registre suivi par le comité de vigilance